

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 18 avril 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Troussel, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Hervé, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beaudet, Mme Choulet, Mme Dellac, M. Fourcade, Mme Paul

ÉTAIENT EXCUSES :

M. Guiraud donnant pouvoir à Mme Valls
Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Beaudet
M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Labbé
M. Constant donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Abomangoli donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Coppi donnant pouvoir à M. Hervé
Mme Maroun donnant pouvoir à Mme Paul
M. Ayyadi donnant pouvoir à M. Prudhomme
Mme Denis donnant pouvoir à Mme Grosbois
M. Kern donnant pouvoir à Mme Laroche
M. Chabani donnant pouvoir à M. Bluteau

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Valleton, M. Monany, Mme Lagarde, M. Kergoat, Mme Magrino, Mme Piétri



Délibération n° 2019-IV-13 du 18 avril 2019

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ATELIER PARISIEN D'URBANISME (APUR) – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU DÉPARTEMENT.

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de sa commission permanente n°6-06 du 21 février 2019 donnant l'adhésion du Département à l'Atelier parisien d'urbanisme,

Vu les statuts de l'Atelier parisien d'urbanisme,

Vu le rapport de son président,

après en avoir délibéré,



- DÉSIGNE Mme Corinne Valls, vice-présidente du Conseil départemental, pour représenter le Département à l'assemblée générale de l'Atelier Parisien d'URbanisme (APUR).

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beudet, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kern, Mme Paul, M. Chabani

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.